PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Notice technique

Sotteville-sous-le-Val (76)

SDIS76

Atlas régional

de prédisposition au risque estival de feu de forêt et de végétation

Contexte

En Normandie, une augmentation significative du nombre de départs de feux est constatée ces dernières années. Par ailleurs, le changement climatique implique notamment une augmentation du nombre de jours de chaleur et la raréfaction des précipitations dans certaines zones, ce qui est susceptible d'aggraver l'aléa feu de forêt. Face à cette aggravation prévisible, un atlas régional de prédisposition au risque estival de feu de forêt et de végétation (landes) a été produit. Son but est de développer la connaissance régionale sur ce risque émergent afin d'anticiper les mesures de prévention et de protection à mettre en œuvre, mais aussi de commencer à sensibiliser les élus et la population.

Organisation

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) se sont associées pour créer un groupe de travail régional participatif en vue d'élaborer cet atlas, à l'instar de ce qui avait déjà été produit en 2021 en Centre-Val de Loire puis en 2022 en Pays de la Loire.

Ainsi, les services déconcentrés de l'Etat (préfectures, Directions départementales des territoires et de la mer (DDT(M)), DRAAF, DREAL), les Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et les principaux acteurs publics forestiers (Office National des Forêts (ONF), Centre national de la propriété forestière (CNPF) et Union Régionale des Collectivités Forestières (URCOFOR)) se sont rencontrés à plusieurs reprises pour partager leurs données et valider la méthodologie d'élaboration de l'atlas.

Méthodologie synthétique d'élaboration de l'atlas

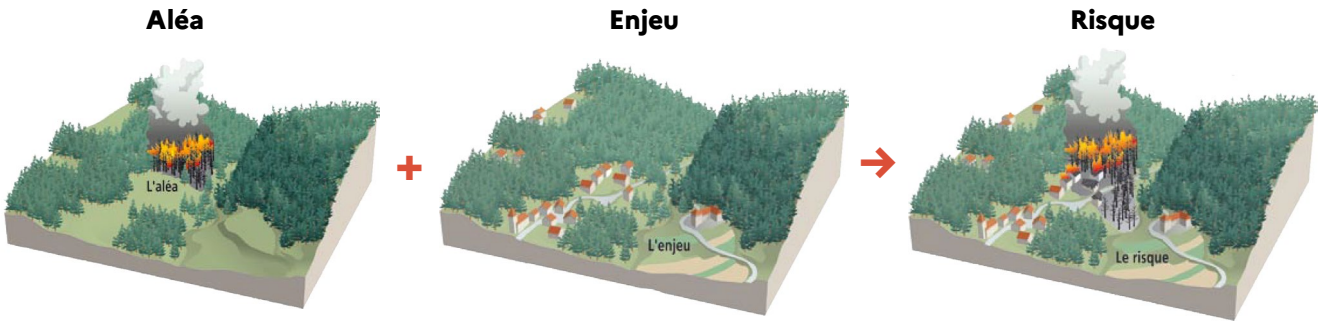

	Enjeux très forts	Enjeux forts	Enjeux moyens	Enjeux modérés	Enjeux faibles
Aléa très fort	Très fort	Très fort	Fort	Moyen	Modéré
Aléa fort	Très fort	Fort	Fort	Moyen	Modéré
Aléa moyen	Fort	Fort	Moyen	Moyen	Modéré
Aléa modéré	Moyen	Moyen	Moyen	Modéré	Faible
Aléa faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible

Matrice de croisement du risque de feux de forêt

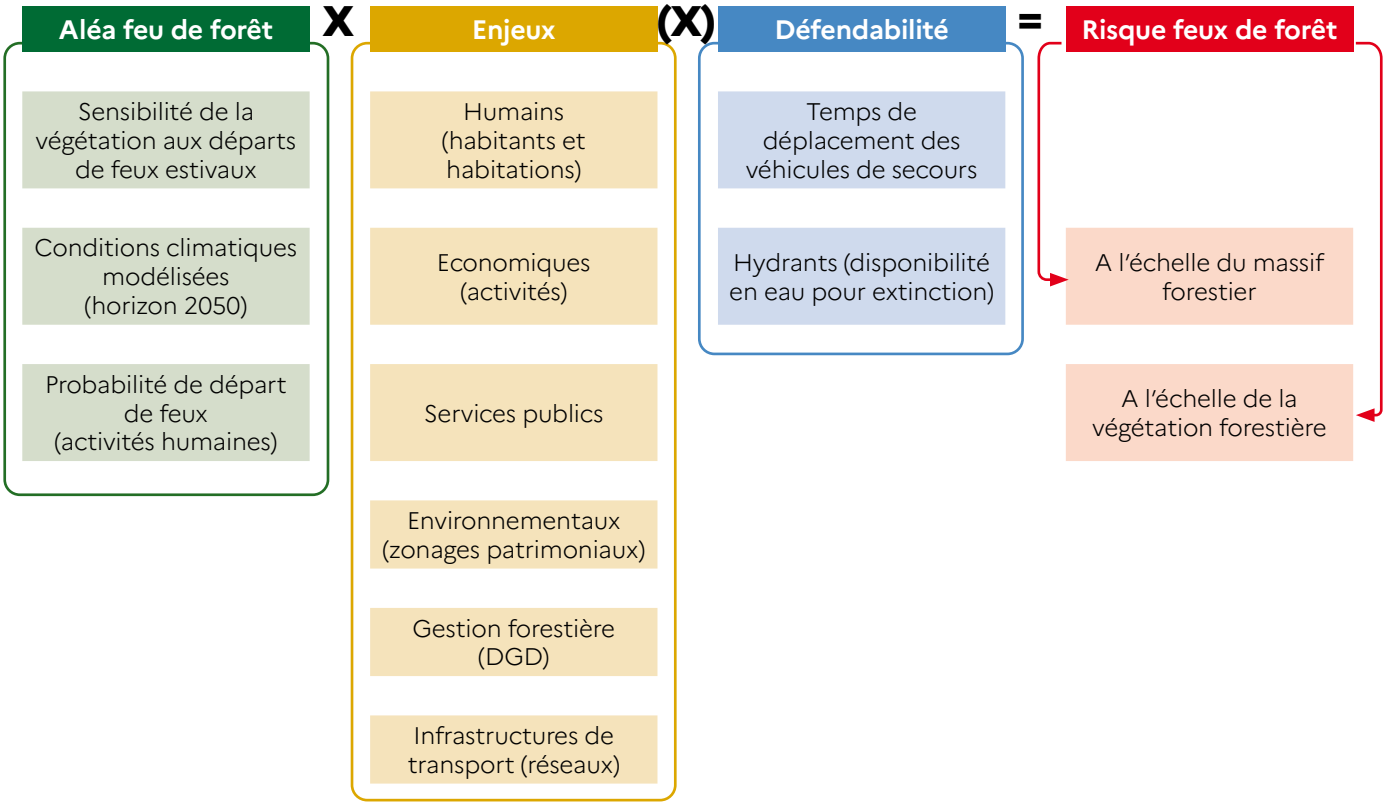

Le risque feu de forêt est défini comme le croisement de l'aléa feu de forêt (qui tient compte de la sensibilité brute de la végétation forestière au feu, de la sensibilité modélisée de la végétation forestière prenant en compte le changement climatique et de l'aléa induit par les activités humaines) avec les enjeux sur le territoire et la défendabilité[1].

Cependant, les données disponibles au moment de la rédaction de l'atlas n'ont pas permis d'établir une cartographie synthétique de la défendabilité. Des données supplémentaires sont nécessaires telles que :

- au sein des forêts privées, le réseau de dessertes du dispositif de défense de la forêt contre les incendies (DFCI), qui n'est pas encore totalement répertorié en Normandie, ainsi que les ponts et ouvrages de franchissement ;
- les moyens matériels et humains mobilisables au sein de chaque centre d'incendie et de secours ;
- les délais d'intervention.

La seule combinaison des temps d'accès depuis les casernes et la disponibilité de la ressource en eau à partir des Points d'eau incendie (PEI) ne donne pas une vue d'ensemble réaliste sur la défendabilité. Celle-ci pourra être prise en compte dans une prochaine version de l'atlas lorsque les données attendues seront disponibles.

Deux couches de risque ont été produites :

- **le risque à l'échelle de la végétation :** il s'agit de l'intersection de l'aléa (sensibilité brute + facteur climatique + aléa induit) et des enjeux. Elle permet d'apprécier plus finement la variabilité du niveau de risque à l'intérieur de chaque massif mais sa précision ne permet pas d'apprécier le risque à l'échelle de la parcelle ;

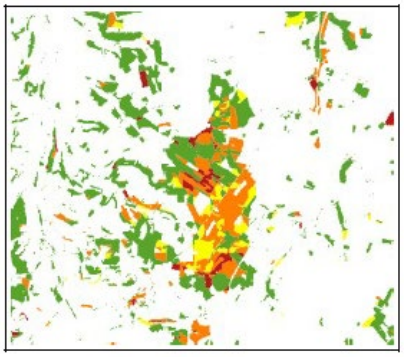

[1] Capacité d'intervention des pompiers sur un feu d'espace naturel (feu impactant des surfaces extérieures, agricoles ou forestières notamment).

- **le risque à l'échelle du massif forestier :** les massifs forestiers sont créés par opération géomatique[2], puis intersectés avec le risque à l'échelle de la végétation. Le niveau de risque affecté à un massif est celui égalé ou dépassé sur au moins 1/3 de sa surface (voir schéma si-dessous).

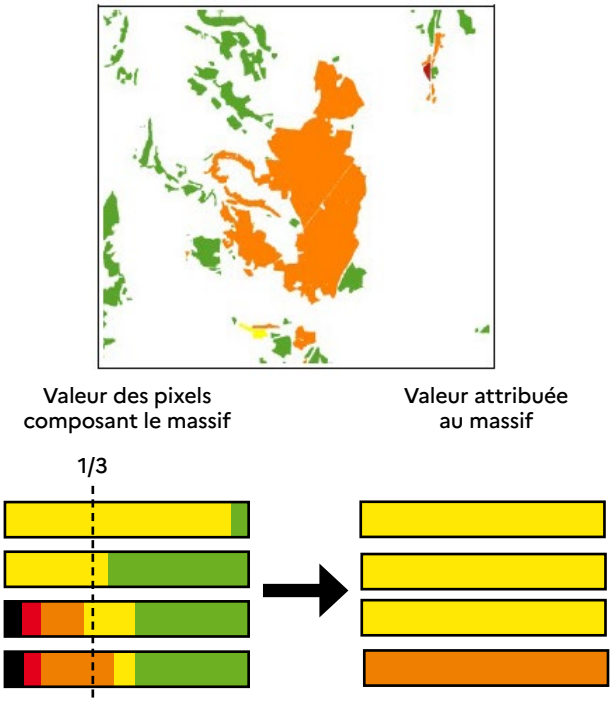

Réalisation : DREAL Normandie, 2023, d'après ONF, 2022

Compte tenu des données utilisées, les cartes ne doivent pas être consultées en dessous de l'échelle au 1/10 000e. Au-delà la précision est insuffisante.

Pour en savoir plus sur la méthode employée pour produire l'atlas (définition de la sensibilité de la végétation forestière, de la sensibilité modélisée, de l'aléa induit, des enjeux, du croisement pour obtenir le risque, des sources de données employées, etc.), vous pouvez consulter le rapport associé à l'atlas.

L'atlas régional sera actualisé/modifié uniquement lorsque les données de base sur lesquelles il repose seront mises à jour.

[2] L'approche de l'agence DFCI de l'ONF (Rendez-vous-techniques n°75, 2022) a été reprise. Les massifs correspondent à des surfaces forestières de plus de 20 hectares situées à plus de 100 mètres les unes des autres puis nettoyées des surfaces isolées de moins de 4 hectares.